

LA NOMENCLATURE 2013 DES QUALIFICATIONS / CERTIFICATIONS OPQTECC SE DEVELOPPE ET SE DIVERSIFIE

En ce début d'année, la nomenclature 2013 OPQTECC, actualisation et refonte de la nomenclature 2011, est opérationnelle. Cet outil fondamental forme pour l'OPQTECC, une démarche de « gagnant-gagnant » entre des professionnels confirmés qui s'y engagent volontairement et nos donneurs d'ordre.

Souhaitons que la « référence OPQTECC » et son capital confiance joue pleinement son rôle tant auprès des maîtres d'ouvrages ou clients qu'auprès des qualifiés / certifiés : refléter avec pertinence la réalité et la diversité de nos pratiques et de nos métiers, accompagner leurs évolutions et garantir ainsi nos capacités et compétences, avancer vers plus de qualifiés / certifiés et donc vers une crédibilité affirmée et reconnue.

Pourquoi se qualifier / certifier auprès de l'OPQTECC ?

Faut-il encore démontrer l'intérêt de se qualifier / certifier et convaincre de la valeur ajoutée d'une telle démarche dans un environnement de prestations intellectuelles où celles-ci ne font pas l'objet d'une exigence systématique de la part de nos donneurs d'ordre ? D'ailleurs, les assureurs l'ont tout à fait compris puisque les qualifications/certifications entrent en ligne de compte dans la négociation des contrats d'assurance.

Le SYPAA a fait le choix de l'OPQTECC depuis une quinzaine d'années : adhésion à la démarche de qualification et aux exigences spécifiques de l'OPQTECC. Avec cet organisme, nous contribuons au développement de sa nomenclature et à l'identification précise des savoir-faire attendus, la vérification et le contrôle des compétences par l'examen minutieux de nos références par nos pairs, l'assurance de pratiques actualisées du fait d'une obligation de formation permanente exigée lors des renouvellements, la simplification administrative au moment des choix de candidatures. Ainsi au dossier de références communiqué aux clients, s'ajoute cette « garantie » de capacité, compétence et validation de nos parcours professionnels, attribuée par un organisme indépendant.

Une nomenclature mise à jour avec une version 2013 étendue dans les domaines de l'AMO et de la programmation

Depuis 2011, la nomenclature de l'OPQTECC évolue et sa version 2013 s'étend de façon significative dans les domaines de l'AMO et de la programmation. Elle s'exprime dans une définition détaillée des savoir-faire et reflète la variété de nos pratiques. L'objectif demeure un repérage aisé et affiné de nos métiers et compétences associées tant pour nos structures et les personnes qui y travaillent que pour nos clients.

Pour les nouveautés 2013 et à l'issue de travaux au sein de groupes de travail, notons une déclinaison détaillée de l'AMO à caractère technique, juridique, financier et d'AMO spécialisées, la création d'une nouvelle qualification/certification sur la programmation urbaine qui s'ajoute à la programmation architecturale.

Souhaitons que cette nomenclature rende compte au plus près de nos pratiques sur le terrain tout autant que montre la voie des déclinaisons et évolutions des missions possibles de nos métiers. Cette nomenclature s'ouvre ainsi aux divers professionnels de l'assistance à maîtrise d'ouvrage qu'ils soient ou non économistes ou programmistes.

Quelle démarche engager pour se qualifier/certifier OPQTECC ?

S'appuyant sur la même nomenclature, les structures prétendent aux qualifications, tandis que les personnes physiques prétendent aux certifications.

Un dossier de demande de qualifications ou de certifications est téléchargeable directement sur le site internet de l'OPQTECC qui a choisi de vous faciliter la vie en dématérialisant ce processus.

Après avoir repérer la ou qualifications ou certifications correspondant à ses pratiques, procéder à une ou des demandes initiales ; après instruction et attribution, les qualifications / certifications sont soumises à renouvellement tous les 4 ans. A tous moments de nouvelles qualifications/certifications peuvent être demandées en extension.

Les critères d'attribution concernent les 2 domaines : administratif et technique.

Pour initier ou développer cet engagement, consulter le détail des qualifications certifications proposées et la démarche à suivre sur le site de l'OPQTECC.

Agnès Viallefond représentante du Sypaa au CA de l'OPQTECC